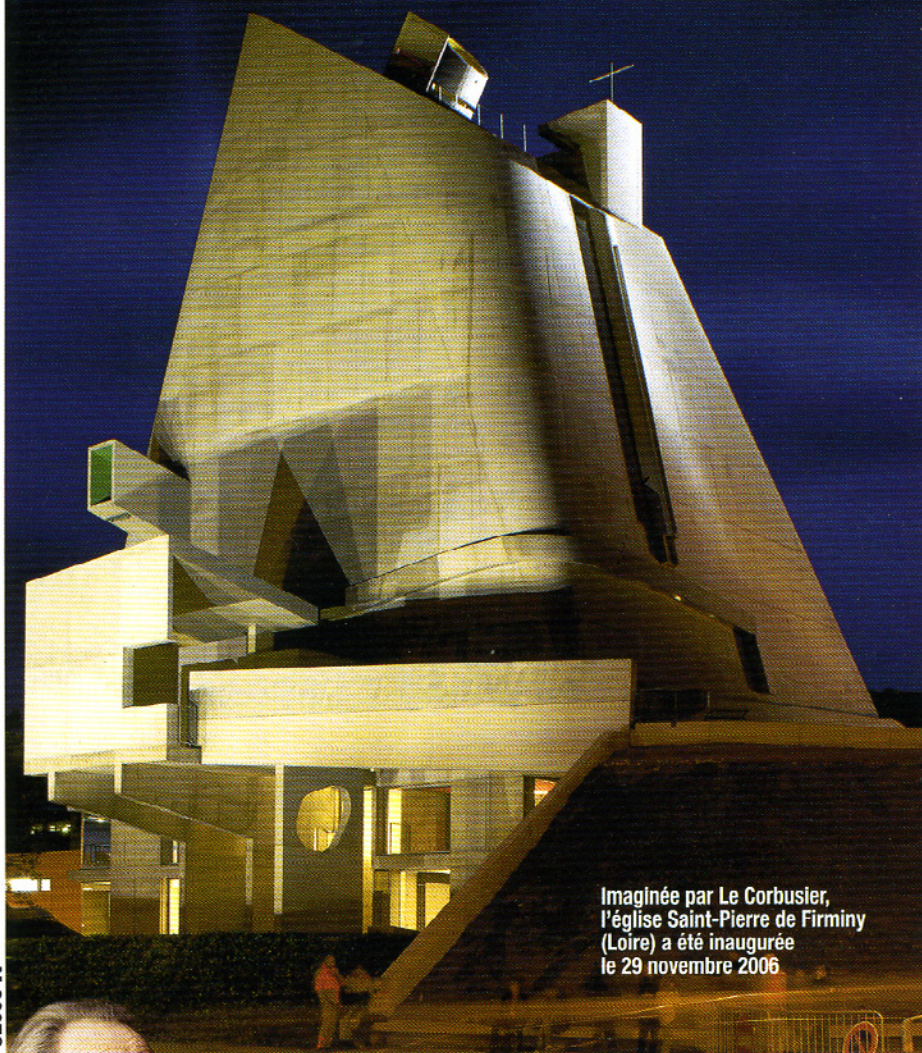


LE MONITEUR

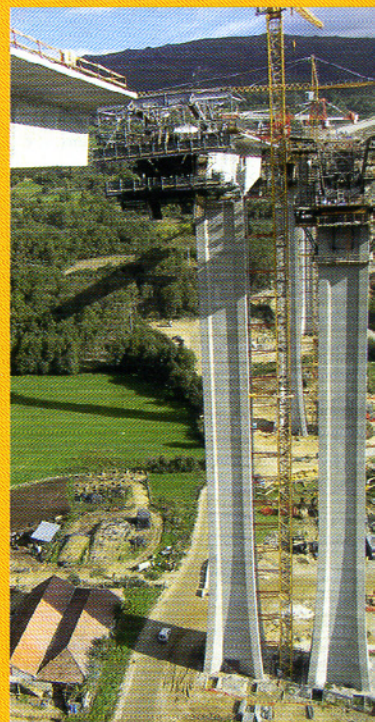
DES TRAVAUX PUBLICS ET DU BÂTIMENT

Patrimoine

Entre préservation et mutation p. 56

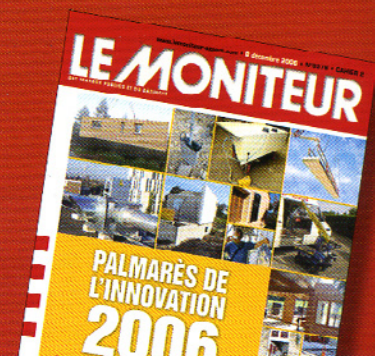


Imaginée par Le Corbusier, l'église Saint-Pierre de Firminy (Loire) a été inaugurée le 29 novembre 2006



Viaduc express au Portugal p. 62

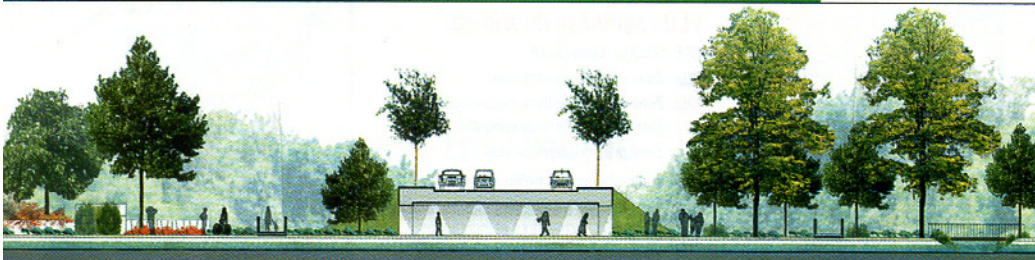
AVEC CE NUMÉRO
Le palmarès de l'innovation



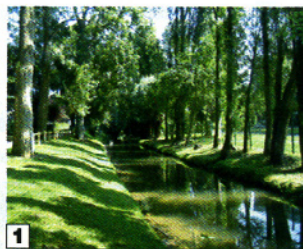
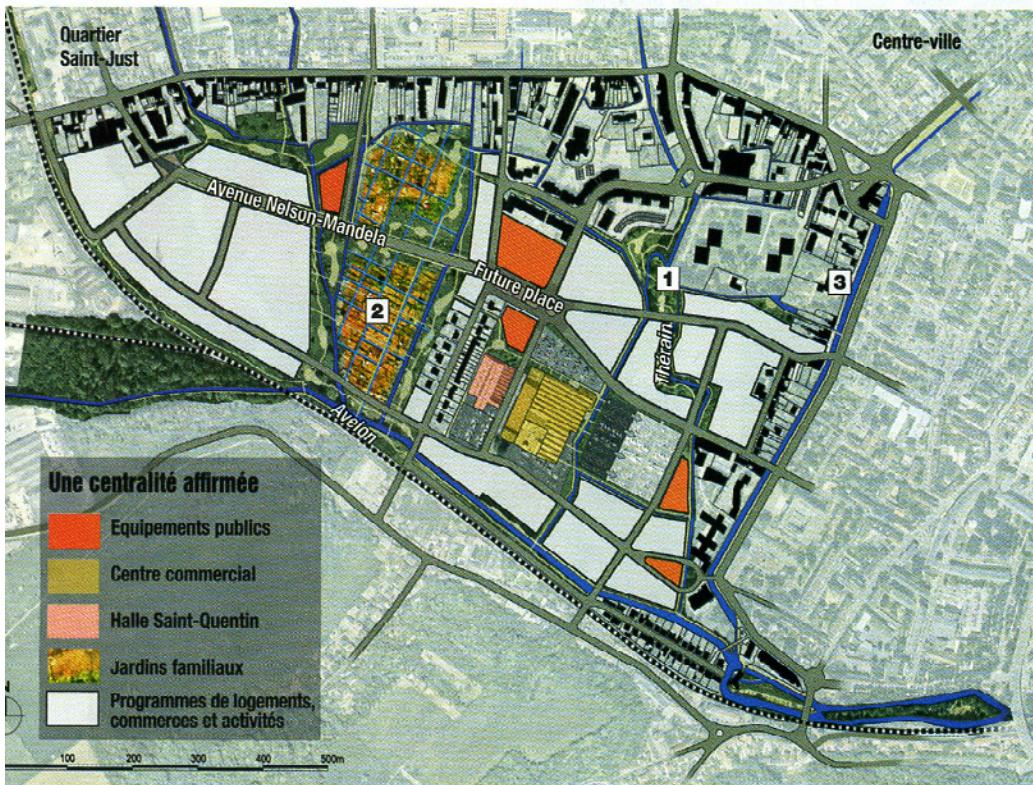
FRANCIS CUILIER, GRAND PRIX DE L'URBANISME 2006

« La planification est toujours nécessaire » p. 52





Coupe transversale. L'avenue Nelson-Mandela sera longée et traversée de pistes cyclables et de sentes piétonnes.



Ci-contre, le plan programme prévoit une zone centrale occupée par les jardins maraîchers, à la fois espace paysager et dispositif hydraulique. L'objectif est de partir des atouts du site (voir ci-dessus) pour construire un quartier tourné vers l'eau, avec une forte présence végétale.

EXTENSION URBAINE

La conception d'un quartier en



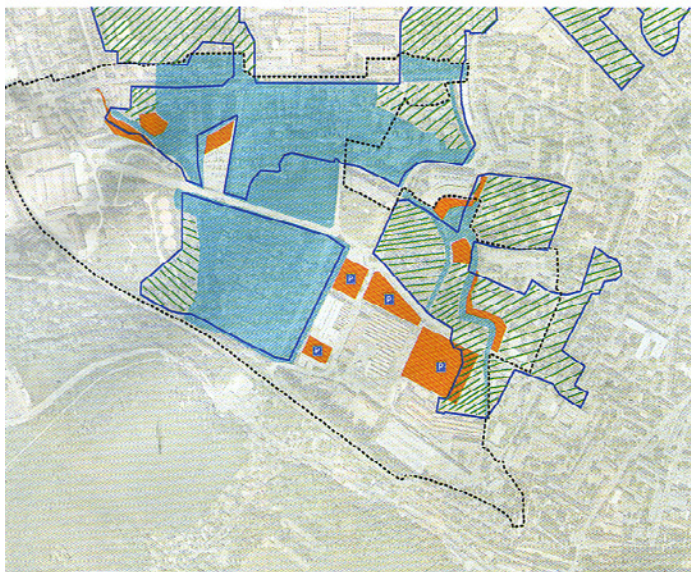
A proximité du centre-ville de Beauvais, un site de 40 ha sera construit autour d'une zone de jardins maraîchers réaménagée pour réguler les éventuelles crues de deux rivières.

Pour l'heure, c'est un site en continuité du centre-ville de Beauvais, sillonné par deux rivières, le Thérain et l'Avelon. Une quarantaine d'hectares à fort potentiel paysager, dont l'occupation est restée jusqu'ici limitée. Et pour cause : en fond de vallée, les sols marécageux sont inondables. Des jardins maraîchers s'y sont peu à peu constitués sur plusieurs hectares. En bordure de cet espace, quelques logements sont reliés au quartier voisin de Saint-Just des Marais, d'anciens entrepôts textiles reconvertis en commerces et locaux d'activité et de vastes surfaces dévolues au stationnement. «La sensibilité hydrologique du quartier Saint-Quentin a longtemps

pénalisé son développement, explique Christophe Bilić, chargé de Scot (Schéma de cohérence territoriale) à la Communauté d'agglomération du Beauvaisis. Mais le potentiel du site était évident, et se renforçait au fur et à mesure que les emprises industrielles se libéraient. Lors de l'élaboration du PLU beauvaisien, initiée en 2004, nous l'avons identifié comme site mutable. Nous avons donc réfléchi à un projet urbain.» Au centre des attentions, bien sûr, l'amélioration de la situation hydraulique du quartier Saint-Quentin, mais pas seulement : «L'étude de définition a été lancée courant 2005, parallèlement à la formalisation de notre PPRI (Plan de prévention des ris-

ques d'inondation). L'imperméabilisation minimale des sols et la remise en état des voies d'eau faisaient bien sûr partie du cahier des charges de l'étude de définition, mais aussi le dynamisme économique, les équipements publics ou l'amélioration de l'habitat dans le futur quartier Saint-Quentin», précise ainsi Christophe Bilić.

Continuités végétales. Finalement retenu par la Ville de Beauvais en avril 2006, le scénario de reconversion urbaine conçu par l'équipe de l'urbaniste Serge Renaudie affirme l'identité à la fois urbaine et rurale du site tout en reliant celui-ci au tissu environnant. De nouvelles voiries raccorderont le quartier



Une constructibilité à redéfinir

- Ancienne limite d'inconstructibilité
- Nouvelles zones constructibles
- Nouvelle zone d'inconstructibilité
- Zones de compensation possible
- Limite du quartier Saint-Quentin

Le PPRI (Plan de prévention des risques d'inondation) établi en octobre 2005 sous l'autorité du préfet de l'Oise prévoit dans le quartier Saint-Quentin une zone dite « inconstructible ». Cette zone pourrait être constructible à condition de créer, en dehors de son périmètre, des « zones de compensation », c'est-à-dire des terrains inondables susceptibles de recevoir les crues. L'étude de définition du quartier propose que les parkings du centre commercial soient décalés pour constituer ces zones de compensation. D'autre part, des mesures plus fines ont montré que certaines zones classées initialement « inconstructibles » peuvent recevoir une urbanisation sans condition, étant au-dessus de la cote de référence de la crue (zones hachurées). Ce nouveau zonage reste à confirmer par les services préfectoraux.

zone inondable

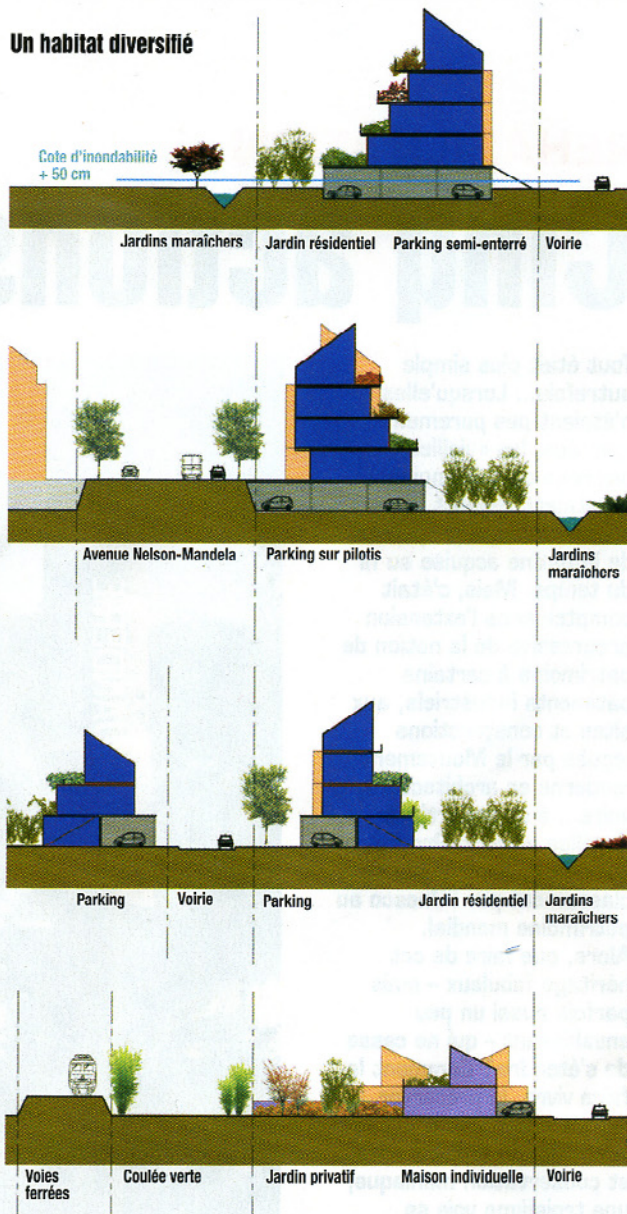
Saint-Quentin au centre de Beauvais à l'est, et au quartier Saint-Just à l'ouest.

A l'intérieur du futur quartier, c'est tout un maillage public qui sera remis en état, avec de nouvelles descentes, un réseau de pistes cyclables et des sentes piétonnes le long des canaux. L'avenue Nelson-Mandela, conçue pour délester une partie du trafic dans le quartier voisin de Saint-Just, deviendra un boulevard urbain, menant à une nouvelle place centrale. Autour de cet espace public, jouxtant les jardins familiaux, des équipements contribueront au rayonnement économique du futur quartier: un Centre des expositions y est envisagé, éventuellement couplé à une offre

hôtelière. A proximité immédiate, les abords du centre commercial et de la halle Saint-Quentin seront requalifiés, avec un traitement paysager des surfaces de stationnement et une mise en valeur des canaux et des berges.

La trame verte imaginée par Serge Renaudie capitalisera sur les atouts paysagers existants. Le paysage de la vallée sera composé à partir du vaste espace central occupé par les jardins maraîchers. Un maillage public d'espaces verts et de sentes piétonnes établira des continuités végétales. La conservation des jardins et leur gestion privée comportera de multiples avantages. La collectivité s'épargnera ainsi la responsabilité de l'entretien d'un

Un habitat diversifié



De typologie variée – maisons individuelles, logements superposés, petits collectifs –, l'habitat ciblera la qualité environnementale et la mixité sociale.

espace vert de plusieurs hectares, tout en maintenant par des aires de détente et des accès piétons son caractère public. Et cet espace, réglementé, assurera des fonctions hydrologiques: «L'irrigation des jardins familiaux sera rationalisée, en démultipliant les canaux, précise Serge Renaudie. On créera ainsi des surfaces pouvant jouer un rôle régulateur en cas de crue.» C'est autour de cette idée, transformer la contrainte des eaux pluviales en un atout paysager, qu'ont été projetées les opérations d'habitat. De typologie variée, ciblant la qualité environnementale et la mixité sociale, ces dernières privilégieront l'ouverture sur les jardins et les canaux. Leur programma-

tion précise dépendra cependant des études de faisabilité à mener dans les zones d'inconstructibilité définies en octobre 2005 par le PPRI, afin d'adapter les systèmes constructifs (pilotis) et de créer les surfaces de compensation nécessaires.

YANNICK NODIN ■

Fiche technique

- ▶ **Maîtrise d'ouvrage:** Communauté d'agglomération du Beauvaisis; Ville de Beauvais.
- ▶ **Maîtrise d'œuvre (étude de définition):** Serge Renaudie, urbaniste (mandataire); Composante urbaine, hydrologue.
- ▶ **Nombre de logements:** environ 800.
- ▶ **Date de création de la ZAC des Tisserands (Est du site):** 1^{er} trimestre 2007.
- ▶ **Coût des études:** 90 000 euros HT.